

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DES LUCIOLES

10 septembre 2025, salle polyvalente, 18 h

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue de la direction de l'établissement.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Madame Porras préside l'assemblée et Madame Lapointe est désignée comme secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Berger fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Boissonneault D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

[Résolution n° AGP2025-001]

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

La direction présente sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2024, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Porras D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2024, tel que rédigé.

Adopté

[Résolution n° AGP2025-002]

5. Madame Berger donne de l'informations concernant les bénévoles de l'école des Lucioles.

6. Mot de la présidente et présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025

Madame Porras, vice-présidente, présente le rapport annuel 2024-2025.

7. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement

La direction présente les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement. Elle explique que le conseil d'établissement détermine les grandes orientations de l'école, entérine les sommes qui peuvent être demandées aux parents et donne son accord sur certains aspects pédagogiques.

8. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

- **Nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire**

La direction demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour agir à titre de président d'élection et un autre à titre de scrutateur.

Madame Chebou se porte volontaire à titre de scrutatrice et Madame Boissonneault à titre de présidente d'élection.

- **Détermination du nombre de postes en élection**

La présidente d'élection, Madame Boissonneault, mentionne le nombre de postes en élection soit : 3 postes.

- **Mise en candidature**

La présidente d'élection demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

- Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :
 - Paula Jimena Porras Perez
 - Lisa Di Domenico
 - Julie Pouliot-Morneau

9. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (résultats)

Aucune élection n'est nécessaire, il y a trois postes à combler et trois candidates se sont proposées.

La présidente d'élection dévoile les résultats.

ATTENDU QUE Paula Jimena Porras Perez, Lisa Di Domenico et Julie Pouliot-Morneau ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 3 postes étaient disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école des Lucioles :

- Paula Jimena Porras Perez
- Lisa Di Domenico
- Julie Pouliot-Morneau

Adopté

[Résolution n° AGP2025-003]

10. Élection des substituts

- **Mise en candidature**

La présidente explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Elle demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

Aucune personne ne se porte volontaire.

11. Élection des substituts (résultats)

Aucune élection n'est nécessaire, personne n'a déposé sa candidature.

12. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du Centre de services scolaire

La direction présente les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). Elle explique notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

13. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

- **Mise en candidature.**

Madame Berger demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a des propositions de candidatures.

Personne ne se porte volontaire

14. Élection d'un représentant et d'un substitut pour le comité de parents (résultats)

Aucune élection n'est nécessaire, personne n'a déposé sa candidature.

15. Période de questions

Aucune question.

16. Levée de l'assemblée générale

Madame Berger conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Il est proposé par Madame Pouliot-Morneau DE LEVER l'assemblée générale à 18 h 31.

Adopté
[Résolution n° AGP2025-004]

La vice-présidente

Paula Jimena Porras Perez

La directrice

Anyk Berger